

0171455P  
ACADEMIE DE POITIERS  
LPO LYCEE DES METIERS MARCEL DASSAULT  
40 AVENUE MARCEL DASSAULT  
17300 ROCHEFORT  
Tel : 0546881300

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 8

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 19/11/2021

Réuni le : 29/11/2021

Sous la présidence de : Frederic Jajkiewicz

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Tarifs de l'établissement. Le CA adopte les tarifs proposés au vote :

Celui des objets confectionnés en pièce jointe

Celui des dégradations en pièce jointe

Le tarif des repas exceptionnels est voté inchangé soit 10.20€ par repas, tandis que ceux des cartes de self et des cafés d'accueils sont votés en augmentation au 1er janvier 2022, respectivement 6.50€/carte de self et 3€/café d'accueil.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 17

Pour : 16

Contre : 1

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0